RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02136
Numéro SIREN : 800 889 800
Nom ou dénomination : ABEL TRAVEL SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2018 sous le numéro de dépôt 7321

ABEL TRAVEL SERVICES
société par actions simplifiée unipersonnelle au capital variable de 1.000,00 euros
Siège social : 36 Rue Pierre Brossolette 93160 Noisy-le-Grand
RCS Bobigny 800 889 800

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 9 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit
et le neuf janvier à 15 heures,

Madame KRASIMIRA IVANOVA VALENTINOVA, propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital de la société Abel Travel Services, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est 36 Rue Pierre Brossolette 93160 Noisy-le-Grand, président et associée unique de ladite Société, a pris les décisions suivantes :

- Modification de dirigeant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Résolution :

Madame IVANOVA VALENTINOVA KRASIMIRA cède l'intégralité des actions composant le capital de ladite société au nouveau président et associée unique Monsieur SAIBI EDDAYRI ABDELMOULA.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée unique prend acte de la démission par Madame KRASIMIRA IVANOVA VALENTINOVA à compter du 09 janvier 2018 de ses fonctions de présidente, la remercie et donne quitus pour l'exercice de son mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

A compter du 09 janvier 2018, Monsieur ABDELMOULA SAIBI EDDAYRI est nommé président et exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée respectivement prévus par les dispositions statutaires.
Ce dernier intervient aux présentes et déclare ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité pour l'exercice de ce mandat.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés.

Signé à Noisy Le Grand le 09 Janvier 2018

Présidente démissionnaire Madame IVANOVA VALENTINOVA KRASIMIRA: ivanova valentinova

Nouveau président et associée unique Monsieur SAIBI EDDAYRI ABDELMOULA: abdelmoula saibi eddayri

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny : dépôt N°7321 en date du 13/02/2018

A NOISY LE GRAND LE : 09/01/2018

Sortant

KRASIMIRA IVANOVA VALENTINOVA



Entrant

ABDELMOULA EDDAYRI

